
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2020

La séance est ouverte à 17 heures 08 sous la présidence de M. Cédric Van Styvendaël, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Garabedian procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Émilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Yann CROMBECQUE (en retard, pouvoir à M. Stéphane FRIOUX)

M. Mahrez BENHADJ (excusé)

- : -

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue non pas dans ce premier Conseil Municipal puisque ce n'est pas le premier que nous tenons mais le premier de cette nouvelle mandature dans la salle du conseil. Il se tient encore dans une configuration un peu particulière puisque ce n'est pas tout à fait la disposition classique mais, pour les causes liées à la crise sanitaire, nous avons dû en modifier la disposition.

Il ne vous aura pas échappé qu'il y a quelques caméras présentes dans la salle pour retransmettre ce Conseil Municipal puisqu'il se tient en l'absence de public. Cela nous permet de mettre en place quelque chose sur lequel nous nous étions engagés pendant la campagne, à savoir la retransmission des Conseils Municipaux en direct pour l'ensemble des personnes qui ne peuvent pas y assister.

Avant d'aller plus avant dans ce Conseil Municipal, je vais demander à M. Mathieu Garabedian de procéder à l'appel nominatif.

(M. Mathieu Garabedian procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Marwa Abdelli doit nous rejoindre.

Nous avons à adopter les procès-verbaux des trois Conseils que nous avons déjà tenus depuis l'élection du 28 juin, à savoir ceux du 4 juillet 2020, du 10 juillet 2020 et du 17 juillet 2020.

Bien sûr, je ne vais pas mettre aux voix les trois procès-verbaux consécutivement mais avant de faire passer notre Conseil aux voix, y a-t-il des souhaits de modifications, des questions concernant ces trois procès-verbaux qui vous ont été communiqués selon le respect des délais des cinq jours francs qui sont prévus ? *(Non)*

S'il n'y a pas de question ni de remarques ou de modifications à apporter, je vais les soumettre les uns après les autres aux voix.

Concernant le compte rendu de la séance du 4 juillet :

- Adopté à l'unanimité -

Concernant le compte rendu de la séance du 10 juillet :

- Adopté à l'unanimité -

Concernant le compte rendu de la séance du 17 juillet :

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie.

Vous avez eu connaissance du compte rendu des décisions qui sont prises par le Maire en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du 4 juillet 2020 selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ces documents vous ont

été transmis dans ces délais également, il n'y a pas de vote mais nous validons le principe que vous avez eu ces éléments.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous entrons dans l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

1 - APPROBATION DE LA DÉCLARATION DES DROITS POUR LES PERSONNES SANS-ABRI - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Cette déclaration avait été proposée à tous les candidats aux élections municipales, en l'occurrence métropolitaines pour ce qui nous concerne, par la Fondation Abbé-Pierre et par la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA).

Si nous approuvons la signature de cette déclaration ce soir, nous serons la première Ville française à l'avoir fait formellement, rejoignant au niveau européen la ville de Barcelone ainsi que cinq autres villes.

Pendant la campagne électorale, nous avons été sollicités pour signer de nombreuses chartes et déclarations et autres engagements sur des sujets importants. Comme la plupart des candidats de la gauche métropolitaine mais pas seulement, j'avais signé cette déclaration. Il y a pour nous un enjeu à demeurer cohérents entre les annonces de campagne et les actes de responsabilité.

Je crois que Villeurbanne a toujours eu une position volontariste en matière d'aide aux sans-abri. Notre CCAS, et j'en salue son vice-président, Mathieu Garabedian, est exemplaire, notamment sur la domiciliation postale. Notre cuisine municipale (ce sera l'occasion d'une délibération à venir) contribue beaucoup à des actions de solidarité à destination des personnes sans domicile fixe.

Bien sûr, la dernière réalisation en date, qui n'est pas le fait de cet exécutif mais du précédent, a été de créer des bains-douches suite à la mission « Accueillir à Villeurbanne », qui permettent aux personnes qui vivent à la rue d'accéder aux besoins de base que sont les soins sanitaires de première nécessité.

Cette ville a toujours su aussi, quand il le fallait, accueillir, ce qui permettait de proposer une solution d'hébergement puis de logement, notamment avec deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale, celui de Kléber et celui du Point Nuit, qui ont été relocalisés rue Richelieu, avec bien sûr beaucoup d'actions autour de l'accueil pilotées notamment par Forum Réfugiés.

Notre volonté, au cours de ce mandat, est de nous inscrire dans cette continuité d'une action volontariste d'un logement pour chacune et pour chacun. Nous serons également confrontés à la nécessité de prendre des positions sur la question des squats pour voir dans quelle mesure cela peut être des solutions inclusives, pour autant que l'on ait des partenariats avec le monde associatif et avec celles et ceux qui se positionnent sur ce type d'occupation.

En tout état de cause, en signant cette déclaration, nous prenons acte, c'est ce qui est soumis à ce Conseil, que la Ville de Villeurbanne n'empile pas des dispositifs de

solidarité mais s'ancre dans une stratégie globale et dans une vision finalement très pragmatique de la lutte contre le sans-abrisme.

Je suis le rapporteur de cette première délibération, des demandes de parole nous sont parvenues lors des temps préparatoires. Je vais les donner dans l'ordre dans lesquelles elles sont sur mon document de suivi.

La première demande de temps de parole est pour le Cercle Radical et Place Publique.

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

De l'humilité et de la volonté, voilà d'abord ce sur quoi le vote de cette délibération nous engage. La signature par le Conseil Municipal de la déclaration des droits des personnes sans-abri, qui s'inscrit plus globalement dans le cadre d'une campagne qui rappelle utilement que la pauvreté n'est pas un crime, est un signal fort. C'était d'ailleurs un engagement de campagne.

Ce sujet, notamment de par sa complexité, de par la multiplicité, et souvent la tragédie des réalités qu'il recouvre nous oblige. Il nous oblige d'abord à de la décence et à de l'humilité. De la décence car il est difficile de se réjouir de la signature d'une déclaration sur ce sujet, elle ne fait que nous rappeler ce qu'il reste à accomplir.

La signature de cette déclaration nous oblige donc à mener une politique humble, certes, mais également volontaire. Sur ce sujet, les intentions doivent être suivies d'actes. Le vote par la Métropole de la délibération demandant qu'elle fasse partie du dispositif d'encadrement des loyers afin de lutter contre la hausse excessive des loyers dans les zones tendues en est un. Cela s'inscrit également dans la tradition d'accueil de Villeurbanne, la création des bains-douches, émanation du jury citoyen, ou le refus de disposer d'un mobilier urbain hostile aux personnes sans-abri en sont des exemples.

Ce sujet nous oblige également à de l'humilité. Nous ne pouvons pas tout et encore moins seuls, et, malheureusement, le gouvernement n'est pas à la hauteur.

De nombreux articles de cette déclaration ne peuvent trouver de réalité concrète sans une réelle volonté politique, et ce à tous les niveaux. Le plan pauvreté ne dispose pas de moyens à la hauteur de son ambition : 8,5 Md€ annoncés sur quatre ans, soit un peu plus de 2 Md€ par an, alors que, dans le même temps, l'INSEE évalue la suppression de l'ISF à une perte pour l'État d'environ 3,4 Md€ par an. Nous savons d'ores et déjà, et malheureusement, qu'il ne sera en rien suffisant, qui plus est au moment de l'aggravation de la situation en raison de la crise sanitaire, économique et sociale.

Comment, en effet, ces moyens peuvent-ils raisonnablement être jugés suffisants pour permettre à la fois une réelle égalité des chances, la garantie des droits fondamentaux des enfants, la garantie d'un parcours de formation pour tous les jeunes, l'investissement pour l'accompagnement à l'emploi ou encore des droits sociaux plus accessibles, et ce alors même que nous savons que le non-recours au droit est toujours pris en compte lors des votes des projets de loi de finances ?

De plus, le dernier remaniement ministériel, qui a été l'occasion pour le gouvernement de la suppression du secrétariat d'État en charge du plan pauvreté, répond à ces questions.

Nous ne pouvons l'oublier, ce sont toujours les plus précaires qui sont les premières victimes des crises, notre engagement n'en est donc que plus pressent.

Le groupe Cercle Radical et Place Publique votera donc cette délibération avec toute l'humilité et la volonté que nécessite cette question.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais laisser la parole au groupe Communistes et Républicains.

Mme Christine GOYARD GUDEFIN.- Monsieur le Maire, chers élus,

Des millions de personnes vivent dans la précarité. Avec la crise sanitaire, un Français sur trois a subi une perte de revenus depuis le confinement, une dégradation sans précédent des conditions de vie des plus précaires, sans parler des enfants dont beaucoup n'ont pu rester en lien avec l'Éducation nationale puisqu'un quart des Français (23 %) ne possèdent ni ordinateur personnel ni tablette, et un sur cinq ne dispose pas d'abonnement Internet selon l'INSEE.

Un élan de solidarité s'est mis en place dans les associations, comme le Secours Populaire qui a permis d'apporter une aide à 1 270 000 personnes durant les deux premiers mois de la crise sanitaire. Pour cette seule association, c'est l'équivalent financier de 315 M€ qui a pu être distribué avec l'aide de pas moins de 5 000 bénévoles dès le confinement en France (résultat baromètre du sondage IPSOS Secours Populaire 2020 rendu public le 30 septembre).

À Villeurbanne, l'élan de solidarité s'est aussi mis en place avec des collectifs comme Collectif Solidaire Cusset (CSC), des habitants dans les centres sociaux qui ont pu confectionner des repas pour les sans-abri, des provisions, du soutien scolaire, des loisirs, qui ont tout fait pour garder le lien. Tous ces bénévoles agissent dans l'ombre, s'impliquent quotidiennement pour les autres, pour lutter contre cette inégalité qui s'installe. Certains accueillent, d'autres la nuit maraudent, qui abandonne l'autre ?

Les associations proches des sans-abri ne demandent rien sinon que de nouveaux bénévoles les rejoignent. Vaut-il mieux laisser des gens crever dehors ou réquisitionner du bâtiment municipal pour héberger ceux qui dorment dans la rue ? Il semble que la réponse ne soit pas la même pour tout le monde (question de Ian Brossat au débat du Conseil de Paris). Cela dit, ce n'est pas le confinement qui a affamé les pauvres mais bien la gestion du gouvernement Macron, plus préoccupé par le sort des entreprises que celui des salariés et du peuple.

La volonté de signer cette déclaration des droits pour les personnes sans-abri affirme la politique de la Ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s.

M. Maxime JOURDAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes invités aujourd'hui à adopter la déclaration des droits des personnes sans-abri sur proposition de la fondation Abbé-Pierre. À titre personnel, j'ai eu la chance de participer au jury citoyen de la mission Accueillir à Villeurbanne. C'est à l'occasion de la journée de Design Thinking que j'ai pris conscience que, pour les personnes sans-abri, en plus de la précarité, s'ajoute la peur chaque jour de voir leur domicile détruit par les

forces de l'ordre. Je remercie Julie, une personne de l'Alca, de m'avoir fait découvrir la notion de droit de l'habité qui vise à donner un même statut légal à chaque logement, que ce soit un appartement, un squat, une voiture, une tente ou un abri de fortune.

Le groupe Génération.s votera pour l'adoption de cette déclaration, dans la continuité de ce qui se fait déjà sur Villeurbanne, pour que nous pensions systématiquement aux personnes sans-abri lors de nos mesures futures et aussi pour que nous défendions les personnes sans-abri chaque fois que le préfet décidera de détruire leurs logements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Villeurbanne Insoumise Ensemble !

Mme Danielle CARASCO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! est ravi et fier d'approuver avec vous la signature de la déclaration des sans-abri. Plus qu'une promesse de campagne faite à la fondation Abbé-Pierre, le respect et l'acquisition de nouveaux droits est au cœur de notre ADN politique et nous porterons toutes les mesures qui font progresser les droits humains.

Les besoins fondamentaux, parce qu'ils sont indispensables, sont des droits, et les politiques publiques doivent veiller à leur respect. Ici, à Villeurbanne, cette signature nous donne une feuille de route, un horizon pour les six ans à venir, c'est une grande responsabilité prise envers les sans-abri et nous en sommes conscients. Cette politique s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé par la majorité précédente que nous tenons à saluer pour son engagement, et la démarche Accueillir à Villeurbanne a permis de belles avancées, notamment on a ouvert des bains-douches qui manquaient tant.

Notre groupe s'inscrit dans cette continuité et nos deux adjointe et adjoint, Agathe Fort et Mathieu Garabedian, poursuivront les efforts déjà fournis.

Le sans-abri subit des discriminations liées à son statut qui l'enfoncent dans une spirale de déshumanisation. La situation est d'autant plus préoccupante que la crise du Covid-19 a rendu fragiles bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes et que le nombre de sans-abri est en train d'exploser. Nous devons donc augmenter notre vigilance et nos mesures d'aide pour éviter une précarisation générale de la population.

Il reste encore beaucoup à faire et, pourtant, des premières mesures sont déjà en cours de lancement, je veux parler, par exemple, du processus de conventionnement avec l'État et la Métropole de Lyon qui nous permettra de sécuriser des squats déjà existants et de mettre en place des sites d'hébergement d'urgence.

Comme nous l'invite à le faire la fondation Abbé-Pierre, voyons plus loin même que le logement. L'insertion professionnelle et l'insertion sociale sont aussi essentielles pour faire société. Dans les mois et les années à venir, il nous faudra mettre tous nos efforts dans la réalisation du centre de santé ouvert sans conditions pour que se soigner ne devienne pas un luxe. Il nous faudra aussi lutter contre toutes les formes de discrimination qui peuvent mener à la rue : les femmes battues, les migrants, les migrantes, les sans-papiers, les personnes handicapées pourront être aidés dès que nous aurons ouvert la maison de l'égalité et des droits. Avec elle, nous pourrions lutter plus efficacement contre le non-recours aux aides.

Pour finir, nous devons aussi appuyer et pérenniser toutes les initiatives qui encouragent l'accueil des sans-abri. Chers collègues, comme vous le savez, cette thématique est plus que jamais d'actualité. Mercredi dernier, le déplacement de la préfecture au squat ex-collège Maurice-Scève pour effectuer un recensement confirme la très prochaine expulsion des lieux.

Nous sommes très heureux et très heureuses que Villeurbanne prenne sa part dans le relogement des habitants actuels. Nous sommes solidaires et partie prenante des décisions qui seront prises, respectueuses de la dignité des personnes concernées et potentiellement des futurs sans-abri.

La suite est entre nos mains, c'est maintenant à nous d'aider ces jeunes gens à trouver un logement durable et à favoriser leur inclusion dans la cité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyens Villeurbannais et Citoyennes Villeurbannaises.

M. Antoine PELCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous sommes, sauf revirement de dernière minute, la première Ville française à voter cette déclaration mais j'espère sincèrement que nous ne serons pas longtemps la seule, c'est si seulement de nombreux territoires participent comme nous à ce combat contre le sans-abrisme que nous pourrons avancer de manière significative.

Voter cette déclaration aujourd'hui, c'est un message très fort de notre ambition politique et c'est notre volonté de nous donner les moyens de faire de Villeurbanne une ville accueillante.

Premièrement, je veux noter que la déclaration des droits des sans-abri met en perspective des engagements déjà entrepris par nos prédécesseurs et prédécesseuses et déjà mis en œuvre quotidiennement par les services de la Ville et du CCAS. C'est une occasion aussi de les remercier pour leur engagement fort sur cette question.

Pour ne pas être trop long, un seul exemple, l'article 5, le droit à la domiciliation : « *Toute personne a le droit à une action de domicile* », il n'y a pas de débat aujourd'hui sur l'implication du CCAS qui domicile 1 300 personnes actuellement. L'activité du CCAS, notamment sur la domiciliation, a été remarquable pendant le confinement en restant ouvert dès le premier jour du confinement.

Deuxièmement, la déclaration des droits des sans-abri met en perspective des engagements que nous avons pris pendant la campagne et que nous allons donc mettre en œuvre. Deux exemples parmi d'autres : la pérennisation des bains-douches avec le projet Phare, c'est l'article 8 de la déclaration ; le respect des besoins fondamentaux et notre proposition d'utilisation temporaire de bâtiments publics inoccupés pour créer des logements d'urgence qui contribuent à l'article 9, je cite : « *Toute personne sans-abri doit pouvoir bénéficier, si elle le souhaite, d'une prise en charge inconditionnelle et immédiate dans une structure d'urgence.* »

Vous le voyez, mes chers collègues, cette déclaration n'est pas un texte éloigné de nos actions et de nos engagements, bien au contraire, il s'inscrit pleinement dans ce que nous faisons et ce que nous voulons développer.

Pour autant et troisièmement, la déclaration dépasse l'échelon de notre commune. Le 1^{er} article, le droit au logement, je cite « *Le premier droit de toute personne sans-abri est de cesser de l'être.* », est une compétence de l'État et pas d'une Ville. Si nous pouvons contribuer avec « Le logement d'abord », c'est ce que nous faisons avec le dispositif « Une école, un toit, des droits », il ne s'agit surtout pas de faire croire que la Ville de Villeurbanne va seule résorber le sans-abrisme de tout le territoire français. Il s'agit, par contre, de montrer par nos actions que ce n'est pas une fatalité, que chacun doit prendre ses responsabilités, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Pour conclure, je voudrais dire un dernier mot en lien avec la crise sanitaire que nous vivons. L'ONG Médecins sans Frontières a publié début octobre une étude réalisée fin juin/début juillet, montrant que 55 %, plus de la moitié des personnes en grande précarité à Paris, avaient été infectées au Covid-19. À Paris toujours, dans le même temps, le taux de positivité de la population générale oscillait entre 10 % et 12 % versus 55 %. Si cela était nécessaire, ce que nous vivons aujourd'hui avec le Covid-19 renforce encore l'extrême importance de tous et toutes de s'impliquer dans le combat contre le sans-abrisme.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Écologistes.

M. Jacques VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En ce début de mandat, vous proposez, Monsieur le Maire, que Villeurbanne soit la première Ville de France à adopter en Conseil Municipal la déclaration des droits des personnes sans-abri. Cet engagement de campagne, qui aujourd'hui se traduit par une décision municipale, honore notre équipe qui place l'accès aux droits et la dignité de chaque personne au cœur de notre projet municipal.

Villeurbanne est historiquement une terre d'accueil où l'attention aux plus fragiles ou aux plus éloignés du cœur de la cité est une boussole pour nos politiques publiques. Nous nous réjouissons qu'au travers de la signature de la déclaration des droits pour les personnes sans abri, notre équipe s'inscrive dans cette démarche ancrée dans notre ville pour que ces droits deviennent des droits effectifs, qui dépassent la seule question du logement, comme le stipule la déclaration. Nous serons vigilants à ce que cet engagement trouve un ancrage dans chaque choix politique qui sera pris sous ce mandat et que des moyens humains et financiers les accompagnent. Car cet engagement nous oblige. Au-delà du logement, la Ville doit aussi offrir des conditions de vie dignes et un accès de qualité aux services publics, qu'ils relèvent de l'éducation ou de la santé.

Nos sociétés laissent chaque année sur le bord de la route un peu plus de nos concitoyens qui sont pourtant aussi des contribuables en s'acquittant par exemple de la TVA. Le nombre de personnes sans-abri explose. Selon le rapport 2020 de la fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement, environ 4 millions de personnes sont mal logées en France dont 250 000 vivant dans des centres d'hébergement d'urgence. Toujours selon la

fondation Abbé-Pierre, le nombre de personnes SDF a augmenté de 50 % en dix ans en France.

La crise sanitaire, économique, sociale et écologique que nous traversons génère encore un peu plus de précarité et les personnes les plus fragiles sont d'ores et déjà les plus impactées par cette crise.

La Ville, aux côtés d'autres institutions et en particulier de l'État, mais aussi de la Métropole, doit aussi s'engager dans la lutte contre l'exclusion en permettant l'accès au logement pour tous, avec notamment les opérations du programme « Logement d'abord » qui vise à sortir des personnes de la rue et à rompre avec la seule logique de l'hébergement d'urgence.

Le gouvernement doit redonner des moyens pour le financement au logement social qu'il a bien mis à mal au cours des trois dernières années avec la réduction du loyer de solidarité, privant ainsi les bailleurs de ressources pour construire des logements. Nos sociétés ne peuvent pas renoncer à faire du logement un bien commun car un logement abrite des vies, des familles, des parcours, mais un logement stable est aussi une condition essentielle pour se projeter dans l'avenir.

Ce sont avec ces espoirs et des politiques volontaristes de lutte contre l'exclusion que nous ferons de Villeurbanne la première Ville qui, dans les faits, œuvre pour la considération des personnes et la mise en œuvre effective de leurs droits.

Le groupe Les Écologistes approuvera évidemment la déclaration.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour chacune de ces interventions. Elles n'appellent pas forcément de réponse de ma part mais je vais me permettre de préciser deux ou trois aspects avant de procéder au vote.

Le premier sur le nombre de candidats qui se sont engagés sur cette charte, plus de 135. Nous pouvons espérer qu'après Villeurbanne ils soient nombreux à s'engager officiellement sur cette déclaration.

Le deuxième pour dire à notre Conseil Municipal, et non pas d'administration comme l'a fait remarquer très gentiment le directeur général des Services (je vais vraiment essayer de bannir ce mot de mon vocabulaire mais il y a une forme d'appel derrière « conseil » qui m'est encore difficile, je vais y travailler), que cette proposition de signature qui nous est faite n'appelle aucune naïveté de notre part.

Finalement, signer ce document qui s'engage à travailler sur le respect des droits des personnes sans abri est un chemin qui sera long et, comme l'a dit Jacques Vince, qui nous oblige. C'est un travail qui sera long, c'est un travail qui sera important, mais quand je parle du fait qu'il n'y a aucune naïveté de notre part, c'est aussi notre manière d'engager une politique réaliste et pragmatique.

Aujourd'hui, le coût du sans-abrisme, plusieurs études le montrent, ramené à une personne, c'est à peu près 50 000 € par an. Villeurbanne a eu l'intelligence de mobiliser les dépenses passives, c'est-à-dire cet argent qui est dépensé pour pallier un manque,

dans des politiques inclusives, en tout cas ce sera bien la direction que nous souhaitons prendre autour de la mise en œuvre de ces droits.

Cette déclaration nous oblige, c'est une feuille de route assez ambitieuse. Vous avez évoqué la question des moyens, nous sommes en pleine préparation budgétaire 2021, elle a déjà été abordée puisqu'il fallait mettre en place un certain nombre de mesures liées à la mission Accueillir à Villeurbanne avec une équipe de travailleurs sociaux dans ce que l'on appelle la démarche de « l'aller vers » pour favoriser l'accès aux droits. Les traductions budgétaires se verront soit lors du premier vote, soit lors d'un vote modificatif du budget en mars 2021, en fonction de l'avancée des feuilles de route mais, bien sûr, nous aurons à mettre en adéquation ces aspects.

Enfin, vous l'avez toutes et tous évoqué, seuls, nous ne pouvons rien et nous aurons besoin de l'ensemble des acteurs. Nous serons bien sûr vigilants vis-à-vis de nous-mêmes sur un certain nombre d'actions qu'il va nous falloir engager, peut-être des interrogations de certaines de nos pratiques, mais nous serons aussi vigilants vis-à-vis des autres acteurs qui ont une part importante de la responsabilité, d'abord dans la mise en œuvre de la conditionnalité du droit à l'hébergement qui est faite à chacune et à chacun, et que l'État se doit de respecter. Nous prendrons notre part mais nous aurons une forme de vigilance républicaine à ce que chacun applique les droits auxquels il doit être confronté.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous allons passer au vote sauf s'il y avait d'autres demandes d'intervention ? *(Non)*

Je vous propose de mettre ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je remercie chacune et chacun pour ce vote. Je remercie l'opposition de s'associer à nous dans cette démarche. Je n'en suis pas complètement surpris puisque David Kimelfeld avait été l'un des signataires de cette charte lors de la campagne. Ce n'est pas une surprise pour moi, pour autant, je m'en satisfais et vous remercie de vous associer à ce vote.

Nous poursuivons l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Nous passons à une série de délibérations que nous voterons individuellement, qui ont toutes la même forme, il s'agit de délibérations sur la production de logement social en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) avec les garanties d'emprunt qui sont associées à ces ventes.

Si je peux me permettre un peu de pédagogie sur la VEFA, même si vous êtes nombreuses et nombreux à savoir comment cela fonctionne, il s'agit, pour des bailleurs sociaux, de se porter acquéreurs de logements dans des ensembles immobiliers qui sont portés par la promotion privée, mais nous avons une obligation légale sur ce territoire depuis plus d'une dizaine d'années, liée au secteur de mixité sociale, qui oblige sur la quasi-totalité des projets immobiliers à réserver une part de ces logements à la production d'un logement social.

Cela fait partie de toute la palette qui permet aux collectivités, qu'elles soient villes ou métropole pour notre territoire, d'avoir un ensemble cohérent de mesures qui visent à proposer un logement digne et abordable pour chacune et pour chacun. Bien sûr, je

n'engagerai pas ici la question du débat sur l'encadrement des loyers, nous avons eu l'occasion de le faire au Conseil de Métropole, mais vu qu'on a tenté parfois de nous enfermer dans une position un peu simpliste en faisant de l'encadrement des loyers une forme d'alpha et d'oméga de notre politique de l'habitat, je veux rassurer celles et ceux qui pourraient penser que c'est cela. Bien sûr, nous avons une ambition extrêmement forte en matière d'habitat qui conjugue un certain nombre de mesures dont celle de continuer à produire du logement social sur notre ville.

Je vais laisser la parole au rapporteur, Jonathan Bocquet, et je soumettrai les délibérations.

M. Jonathan BOCQUET.- J'avais pensé au même travail pédagogique, vous l'avez fait, Monsieur le Maire, je n'ai rien à ajouter.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demandes d'intervention, en tout cas elles n'ont pas été exprimées au préalable, je vais soumettre ces rapports aux voix.

2 – GARANTIE D'EMPRUNT BATIGÈRE RHÔNE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS, AU 31-33, IMPASSE BACONNIER À VILLEURBANNE
- M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

3 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS, AU 44-48, RUE DES ALLIÉS À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

4 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS, AU 127, AVENUE ROGER-SALENGRO À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

5 – GARANTIE D'EMPRUNT BATIGÈRE – ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, AU 24, RUE LOUIS-FORT ET 1, RUE PARET À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

6 - GARANTIE D'EMPRUNT BATIGÈRE - ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS, AU 24, RUE LOUIS-FORT ET 1, RUE PARET À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

(Arrivée de M. Crombecque à 17 heures 43)

7 - RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'ASSOCIATION ACCUEIL DES BUERS, 3, IMPASSE DES SŒURS, À LA SUITE DE LA REPRISE DE L'EMPRUNT PAR UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT BANCAIRE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous passons à un deuxième registre, cette fois Agnès Thouvenot en est rapporteur, sur la participation de la Ville au financement du logement social. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Ces délibérations constituent la traduction concrète de la déclaration des droits pour les personnes sans-abri que nous venons d'adopter à l'unanimité. En effet, en financement du logement social, c'est faire du droit au logement un droit effectif.

Villeurbanne est engagée de longue date en complément des aides accordées par la Métropole et par l'État et, aujourd'hui, nous sommes fiers de notre taux de logement social qui est d'environ 26,7 %.

Ces cinq délibérations portent toutes sur le financement du logement social, quatre sur l'attribution de subventions à des bailleurs sociaux qui produisent des logements neufs, pour 32 logements sociaux, portés par Alliade Habitat, Habitat Humanisme, Lyon Métropole Habitat et Vilogia.

Par ailleurs, la Ville finance un logement dans le parc privé au titre du programme d'intérêt général loyers maîtrisés : après ces aides publiques, le propriétaire s'engageant à louer à des plafonds de ressources pour une période entre 9 et 15 ans.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation de ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais soumettre ces délibérations aux voix.

8 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – ALLIADE HABITAT – 24-26, RUE JEAN-JAURÈS – 2, RUE VICTOR-HUGO - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes et Citoyens Villeurbannais et Citoyennes Villeurbannaises.

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville de Villeurbanne, c'est la rue des bienvenus, c'est aujourd'hui aussi une ville dont 70 % de la population est éligible au logement social, une réalité de 9 500 dossiers mais surtout 9 500 familles qui attendent un logement social, soit une offre de logement social pour 7 attentes. Les chiffres sont tels, le besoin est là, il est important de continuer à soutenir les bailleurs sociaux et de financer mètre par mètre la production du logement neuf. C'est l'objet de la délibération du jour.

Je salue par ailleurs la décision de l'encadrement du loyer voté par la Métropole. Elle s'appliquera à Villeurbanne à partir du 1^{er} janvier 2021, certain qu'elle s'adresse au logement privé, mais au moins il s'agit d'une mesure sociale qui permettra à chacun de se loger dignement au cœur de notre ville, sans s'éloigner de l'emploi, des transports en commun, d'équipements publics. C'est la mixité de la ville que l'on souhaite.

La politique de l'habitat diversifié permet de construire des parcours d'insertion par le logement partout dans la ville, sous toutes formes : logement social aux Gratte-Ciel, accession à la propriété au terrain des Sœurs, rénovation d'immeubles anciens cours Tolstoï, rénovation des quartiers habitat social à la Boube.

Il s'agit d'un enjeu majeur de cohésion sociale qui permettra de passer de l'entre-soi à l'autre-soi.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Hadj-Mimoune. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME RHÔNE – 1, RUE RENE-PROLONGE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – LYON MÉTROPOLE HABITAT – 32 BIS, RUE CHIRAT - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - VILOGIA - 11-13, RUE FRÉDÉRIC-MISTRAL - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS - 57, RUE DE LA FEYSSINE : RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 3 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame la première Adjointe, pas d'intervention ? (*Non*)

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 -MODIFICATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - COMPLEXE SPORTIF CARRÉ DE SOIE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, voulez-vous nous en dire un mot ? (*Non*)

Tout le monde a pris connaissance de cette délibération qui vise à construire un complexe sportif sur le Carré de Soie qui sera doublé de logements, c'est la raison pour laquelle la Ville a fait le choix d'en confier la réalisation à Est Métropole Habitat.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 -DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES BD 59-60-61-62 EN VUE DE LA CESSION À LA SERL - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot, pas d'intervention de votre part ? (*Non*)

C'est un projet qui vise à la cession des terrains de la ZAC à la SERL au prix fixé par les Domaines, et cette cession exige réglementairement la désaffectation et le déclassement du domaine public. C'est un axe extrêmement juridique qu'il vous est demandé d'approuver mais indispensable pour la continuité de cette ZAC Gratte-Ciel Centre-Ville.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – ACQUISITION PAR VOIE AMIABLE D’UN GARAGE EN COPROPRIÉTÉ SITUÉ AU 64, RUE OCTAVIE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Cela fait plusieurs années que nous achetons petit à petit ces garages, cela nous permettra d'ouvrir un lien avec le square du Château depuis la rue Octavie, sachant qu'aujourd'hui ce square n'est accessible que depuis la rue Château-Gaillard et que, dans les projets d'évolution liés d'abord au déménagement puis à la démolition de la résidence Château-Gaillard, c'est une entreprise qui est suivie par la Ville pour améliorer les accès à ce parc.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – CESSION À LA MÉTROPOLÉ DE LYON DE DEUX EMPRISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LA BOUBE DANS LE QUARTIER DES BUERS - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- On parle de deux parcelles BA104 et BA105 qui mesurent respectivement 22 mètres carrés et 457 mètres carrés.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Comme chaque année, la Ville procède à la vente de plusieurs véhicules afin d'optimiser sa flotte, notamment dans une optique de renouveler les véhicules à moteur thermique les plus anciens ou les plus énergivores. C'est une délibération qui demande que vous autorisiez à valider la vente des véhicules qui sont décrits par un procédé de vente aux enchères sur un site public qui s'appelle agorastore.fr et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces ventes.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

18 – GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA PASSATION D’UN ACCORD-CADRE RELATIF À L’ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR LES BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX ET DU CCAS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, pas de demande de précision ? (*Non*)

Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- On pourrait qualifier cette délibération de marronnier puisqu'elle revient régulièrement, c'est la révision du cadre du personnel. M. Olivier Gluck souhaite-t-il s'exprimer ? (*Non*)

- Adopté à l'unanimité –

20 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui vise à proposer une subvention à la SVU pour permettre de développer des chèques d'achat local pour accompagner l'opération Destination Gratte-Ciel qui a été durement touchée par la crise, comme l'ensemble des commerces de centre-ville et, plus globalement, l'ensemble de notre territoire, considérant pour la majorité que c'est un moyen extrêmement positif de faire en sorte que les habitantes et les habitants de Villeurbanne, en consommant au plus près de leur habitation, soutiennent les commerçants qui sont confrontés à une baisse de chiffre d'affaires, même s'ils ont pu être accompagnés par la Ville, par la Métropole et par l'État dans cette période si particulière.

Monsieur Campy, souhaitez-vous dire un mot ? (*Non*)

Je vais laisser la parole aux groupes qui en ont fait la demande, je commence par le Cercle Radical et Place Publique.

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Société Villeurbanaise d'Urbanisme est un atout exceptionnel pour Villeurbanne, il est en effet rare qu'une ville dispose d'un tel levier d'action lui permettant d'être en prise directe avec à la fois les logements et les commerces de son centre-ville.

Une offre commerciale de proximité attractive et diversifiée contribue à la qualité de vie des habitants et à l'inclusion sociale de celles et ceux qui se déplacent difficilement, notamment les personnes âgées. On sait que le quartier en abrite beaucoup, du fait de son histoire notamment.

Le développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, est d'ailleurs un axe important de l'action de la SVU qui a initié, il y a de nombreuses années, une démarche globale orientée tant vers son fonctionnement interne que vers ses activités. Elle a par ailleurs intégré récemment le GIE « La ville autrement » dans la lignée du partenariat qu'elle avait déjà avec EMH. Sa compétence commerce viendra donc apporter une complémentarité utile aux différents bailleurs sociaux partenaires dont les immeubles d'habitation comportent fréquemment des commerces en rez-de-chaussée.

C'est donc sur un acteur reconnu que s'appuie la Ville de Villeurbanne dans ce domaine. Et avoir la capacité d'agir efficacement est encore plus important en temps de crise. Cela

permet d'atténuer les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire et de préserver l'avenir.

Nous pouvons agir localement et concrètement sans devoir attendre le plan de relance gouvernemental. La Ville ne subventionne normalement pas la SVU mais la situation est exceptionnelle : 97 locaux dont elle est propriétaire ont été concernés par la fermeture administrative à partir du 15 mars 2020, ce qui représente un manque à gagner de 278 000 € sur les 2 200 000 € de loyers versés annuellement par les commerces.

Il a été décidé de compenser ces pertes pour moitié, soit environ 135 000 €, ce qui a fait l'objet de notre délibération de juin.

Nous avons également voté un soutien exceptionnel au Management de Centre-ville Destination Gratte-Ciel qui, lui, est soutenu par un financement régulier. Pour mémoire, il s'agit d'une structure née d'une volonté forte de la Ville et portée par la SVU, qui est au cœur d'une politique coordonnée entre la Ville, la Métropole, l'État et les acteurs du commerce et de l'artisanat.

En assurant la promotion et l'animation des commerces de centre-ville, elle a permis au principal pôle commercial villeurbannais Gratte-Ciel d'exister face à des poids lourds comme la Part-Dieu, en continuant de proposer une offre diversifiée et de qualité.

Le budget de Destination Gratte-Ciel a été impacté par l'exonération des charges d'avril et de mai, ainsi que par une perte de 15 000 € sur la contribution acquittée par les commerçants au titre du fonds marketing. Cette contribution est importante.

De plus, une part non négligeable des partenariats privés qui étaient attendus pour 2020 est devenue très incertaine, ce qui a amené la Ville à porter sa participation à 30 000 € pour assurer la compensation de ces difficultés. Il s'agissait bien sûr et il s'agit toujours d'accompagner la reprise économique et de favoriser l'achat local, dynamisé pendant le confinement mais demandant plus que jamais à être conforté et développé durablement.

La délibération dont il est question aujourd'hui concerne uniquement le volet Management de Centre-ville parce qu'il n'y a bien heureusement pas eu de nouvelle fermeture administrative depuis juin. La subvention de 15 000 € proposée permettra de renforcer les actions de communication et d'animation réalisées en lien avec les commerçants. C'est important pour répondre à la conjoncture difficile provoquée par la crise sanitaire mais aussi et surtout pour préparer l'avenir.

La SVU a été choisie comme opérateur commercial pour la future extension du centre-ville qui représentera plus de 17 000 mètres carrés de commerces. Souvenons-nous, ce choix était loin d'être acquis au départ, pour ceux qui ont connu cette période, la Ville a pesé pour obtenir ce qui représente une véritable opportunité stratégique et cela ne s'arrête pas là. Cours Tolstoï, c'est le contrat de revitalisation artisanale et commerciale signé en 2019, porté par la SVU chargée de gérer l'acquisition, la commercialisation et la gestion de 15 à 20 locaux commerciaux et artisanaux. C'est un projet très attendu par les habitants.

À travers ce projet, on voit bien le caractère structurant de la SVU. Aujourd'hui, la SVU n'a pas vocation à être positionnée exclusivement sur de l'accompagnement commercial, c'est une structure qui contribue à penser la ville, ce qui veut dire plusieurs choses :

- La SVU doit s'engager également dans la démarche participative ambitionnée par la Ville. C'est logique, c'est une évolution qui correspondrait tout à fait à notre démarche.
- La SVU est l'un des acteurs qui font la ville, cela oblige la Ville à repenser son propre positionnement parfois pour assurer, au-delà du discours institutionnel, une vision, une stratégie globale et cohérente, donc une stratégie qui laisse toute sa place à la multiplicité des acteurs, à leur récit, mais qui laisse à la municipalité la place centrale dans la définition des enjeux urbains et des orientations de la ville de demain, du centre-ville notamment de demain.

Bien que modeste, la subvention soumise au vote aujourd'hui est importante. Le groupe Cercle Radical et Place Publique votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je laisse la parole au groupe Communistes et Républicains.

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Nous avons finalement décidé de ne pas intervenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Émilie PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous prenons acte de votre décision de soutenir le commerce du centre-ville en accordant une subvention de 15 000 € destinée prioritairement à l'attribution de chèques cadeaux Destination Gratte-Ciel ; cette subvention est d'ailleurs, comme certains l'ont dit, complémentaire à une précédente de 30 000 € destinée à différentes actions.

Tout d'abord, loin de nous l'idée de contester cette délibération que nous voterons et dont d'ailleurs nous nous réjouissons. Nous sommes comme beaucoup attachés à la vie de quartier des Gratte-Ciel, à la présence de boutiques encore indépendantes des chaînes et à une diversité de commerces alimentaires de qualité. Cet environnement participe au maintien à domicile des personnes âgées comme à la limitation des déplacements au quotidien.

Déjà impactés par le confinement, les commerçants bénéficient d'un soutien encore plus essentiel dans le cadre de ce Management de Centre-ville, nous le soutenons fortement.

En revanche, au vu de l'ampleur de la crise économique et sociale, permettez-nous d'émettre de gros doutes sur le caractère efficace et a fortiori suffisant d'une telle mesure, mais également sur sa délimitation géographique. En effet, il ne vous a pas échappé qu'un plan de relance national a été mis en place permettant de soutenir les commerces TPE et PME et être ainsi acteur de la relance économique. On peut citer un dispositif d'octroi de prêt participatif avec garantie de l'État, des aides aux employeurs d'apprentis, la prise en charge de formations pour les personnes au chômage partiel et un plan exceptionnel pour les associations luttant contre la pauvreté.

Je ne vais pas lister toutes les mesures mais vous conviendrez que cela fait beaucoup d'argent public de la part d'un gouvernement que la plupart d'entre vous qualifient de libéral. Sans compter que ces mesures d'envergure vont dans la continuité de celles qui existent encore dans le cadre du fonds de solidarité et du maintien de l'activité partielle dans de nombreux secteurs.

J'aimerais également revenir sur les dispositifs mis en place par David Kimelfeld et l'ancienne majorité à la Métropole. Le fonds d'urgence venant en complément des aides de l'État pour l'ensemble des TPE, indépendants et micro-entreprises, est en cela emblématique sur le plan économique. La mutualisation de ces aides a permis à de nombreux indépendants n'ayant pour beaucoup aucun droit ouvert à la CAF et étant inconnus des services sociaux d'amortir le choc de la perte de revenus, de payer leurs charges courantes et ainsi, disons-le, d'éviter une situation de précarité.

Sur le plan social également, la Métropole a été à la hauteur lors de la précédente mandature, notamment en aidant les étudiants et les personnes au RSA ayant perdu les revenus d'une activité ponctuelle. Avec David Kimelfeld, nous sommes d'ailleurs vigilants à ce que ces priorités soient maintenues.

Par ailleurs, nous reconnaissons que votre prédécesseur avait également pris la mesure de la situation en accordant au plus fort de la crise des exonérations temporaires de loyer aux entreprises et associations locataires de la SVU, ainsi que pour les droits de terrasse et les droits de place notamment.

Pourquoi revenir sur tout cela me direz-vous ? Tout simplement pour remettre dans le contexte cette aide globale de 45 000 € accordée indirectement à des commerçants qui n'attendent pas pour autant les aides des collectivités pour vivre et payer leurs salariés. Pour nous, cette subvention ressemble plus à du saupoudrage à l'approche des fêtes de fin d'année qu'à une vision d'ampleur de la relance économique au niveau d'une commune de 150 000 habitants.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'opportunité de cette attribution spécifique au quartier Gratte-Ciel. Si, encore une fois, nous nous en réjouissons pour les commerçants et les bénéficiaires salariés d'entreprises villeurbannaises, mais alors, qu'en est-il des autres quartiers déjà plus en difficulté et moins en vue avant la crise ? Nous pensons aux quartiers Wilson, Maisons-Neuves, Grandclément mais encore à ceux plus isolés des Buers, Saint-Jean et Bel-Air-Les-Brosses. Un dispositif comparable est-il prévu ? Si ce n'est par le biais du même outil alors pourrait-on envisager une réduction de la part communale de la CFE, une aide complémentaire pour certains secteurs ou alors au moins l'attribution de ces fameux chèques à leurs salariés souvent modestes et qui n'ont pas de Comité d'Entreprise ? Cela serait un signe de considération et de respect, tout autant qu'un geste efficace sur les plans économique et social. D'autant plus que beaucoup de commerces ont déjà investi dans des dispositifs de protection, par exemple un commerçant du quartier Wilson a récemment investi dans un dispositif revêtement antivirus innovant et écologique pour son comptoir et sa caisse, tout en maintenant son unique salarié en activité et mettant un point d'honneur à conserver ses horaires malgré l'activité réduite.

Nous vous demandons donc quels sont vos liens avec les organismes professionnels restaurateurs, débits de boissons, espaces de coworking et groupements d'entreprises à l'échelle de la ville ? Quelle écoute et quel soutien ?

La question est ainsi, Monsieur le Maire : quelles sont vos ambitions dans le cadre d'un plan de relance villeurbannais ambitieux, responsable et équitable entre les quartiers ? Quelle en sera concrètement sa déclinaison ?

Alors même que, dans vos propos, le gouvernement est fréquemment visé pour sa politique sociale insuffisante à vos yeux et pour beaucoup d'entre vous, nous ne pouvons nous satisfaire de cette mesure à l'heure où des acteurs sont de nouveau dramatiquement impactés par la situation sanitaire. Chaque collectivité doit prendre sa part et assumer son rôle, l'État et la Métropole ont pris leurs responsabilités, nous et les Villeurbannais attendions que vous preniez les vôtres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Socialistes et Citoyennes Villeurbannaises et Citoyens Villeurbannais.

Mme Sylvie DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je le rappelle, cette délibération vise à attribuer à la SVU une subvention exceptionnelle pour soutenir Destination Gratte-Ciel dans sa fonction d'animation du centre-ville. C'est une délibération importante car, à l'aune de la crise sanitaire que nous traversons, les commerces de proximité sont particulièrement touchés. Selon une récente étude d'Euler Hermes en France, une vague importante de défaillances arrivera au dernier trimestre 2020 et se prolongera sur le premier trimestre 2021.

Le plan étatique massif de soutien aux entreprises, la fermeture des tribunaux de commerce et le gel des procédures collectives jusqu'à mi-octobre permettront certes de retarder cette vague mais celle-ci ne pourra pas être évitée. Entre 2019 et 2021, le nombre de défaillances d'entreprises aura crû de 25 % en France. En volume, Euler Hermes attend plus de 64 000 défaillances d'entreprises en 2021.

On constate déjà, depuis le début de la crise, de nombreuses faillites ou tout du moins un affaiblissement des marques de commerce de détail dont certaines enseignes sont présentes dans le quartier des Gratte-Ciel : Celio en procédure de sauvegarde, Naf Naf en faillite cet été qui a été repris récemment par un groupe turc, La Halle aux chaussures en faillite cet été repris par le groupe Beaumanoir (on a d'ailleurs pu constater dans le quartier des Gratte-Ciel la fermeture de la boutique qui se situe rue Michel-Servet).

Le commerce de proximité souffre aussi du report des achats en boutique sur le Net.

Globalement, tous secteurs confondus, les ventes de produits grand public via Internet enregistrent une augmentation de 45,7 % au deuxième trimestre, ce sont les achats en ligne auprès des enseignes magasins qui ont le plus accéléré ce trimestre avec une progression de +83 % et qui ont pénalisé la vente de détail, ce qui est énorme. C'est du jamais vu.

Les commerces de centre-ville, et notamment à Villeurbanne, n'échappent pas à cette double déferlante. Certes, le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants a mis en place une aide financière exceptionnelle à destination des commerçants et des artisans. On sait aussi qu'un report des échéances sociales et/ou fiscales a été possible pour les indépendants. Néanmoins, nous estimons que cela reste insuffisant au vu du manque à gagner de ces commerces qui contribuent à l'animation, à la notoriété et à la vie des Gratte-Ciel, de ses habitants et des personnes qui y travaillent.

La piétonnisation de l'avenue Henri-Barbusse est déjà une belle avancée pour la dynamisation de notre centre-ville, elle est saluée par la plupart des commerçants, même certains qui s'y étaient opposés au départ.

Cette aide exceptionnelle de 15 000 € proposée à la SVU permettra en particulier de démarcher les CSE qui, chaque année, délivrent des bons cadeaux à leurs salariés, et permettra aussi de soutenir les commerces de proximité en créant en plus un lien avec les entreprises locales, donc aussi d'animer notre centre-ville, un cœur de ville qui ne doit pas s'arrêter de battre.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes et Citoyens Villeurbannais et Citoyennes Villeurbannaises votera la délibération proposée. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Écologistes.

Mme Pauline SCHLOSSER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Environ 80 commerces acceptent ce jour les chèques Destination Gratte-Ciel, que ce soit pour du loisir, de l'habillement, de la restauration, de la culture ou du bricolage. Les enseignes nationales acceptent ce chèque et envoient un signal encourageant. Les commerces locaux et les grandes enseignes prennent en main les enjeux de l'économie locale notamment face à la montée du e-commerce.

Le développement des chèques Destination Gratte-Ciel met également en évidence que ce quartier fait partie des polarités commerciales majeures au niveau de la métropole, dont l'offre sera complétée par l'arrivée d'autres commerces dans le cadre de la ZAC Gratte-Ciel Centre-ville.

Évidemment, la démarche engagée sur Gratte-Ciel doit être étendue à d'autres quartiers pour que les habitants d'autres secteurs de la ville aient accès à une offre commerciale de proximité et de qualité. Nous pensons notamment au secteur du cours Tolstoï qui est en cours de revitalisation ainsi qu'au secteur Blum-Grandclément.

D'autres modalités de relocalisation du commerce devront être explorées ou utilisées à l'avenir. On n'oublie pas, par exemple, la Gonette qui est une monnaie locale, dont le développement et le soutien sont des engagements de notre équipe pour le mandat à venir. Le développement de la Gonette permettra ainsi d'accompagner tous les commerçants du territoire et pas ceux uniquement de Gratte-Ciel.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Paul Campy ?

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tenais déjà à vous remercier pour vos interventions, elles sont assez fournies pour ces premiers rapports. Certaines mesures mettent en avant le caractère exemplaire de la Ville dans l'accompagnement des entreprises. Nous n'avons pas attendu le gouvernement sur les mesures du plan de relance puisqu'au mois de juin nous avons déjà voté l'exonération des droits de terrasse jusqu'à la fin de l'année pour les commerçants et restaurateurs, l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure sur l'ensemble de l'année. Nous avons également abondé à hauteur de 300 000 € le fonds d'aide régional et, aujourd'hui, 25 entreprises villeurbannaises en ont bénéficié alors qu'elles étaient exclues du fonds national ou du fonds métropolitain.

Concernant le cœur du sujet, à savoir le quartier des Gratte-Ciel, il est évident que la Ville fait tout pour soutenir l'ensemble des polarités commerciales. Je tiens juste à vous rappeler que le quartier des Gratte-Ciel fait partie des polarités structurantes au niveau de la métropole au même titre que le quartier de la Part-Dieu ou que le quartier de Carré-de-Soie. Si on prend l'exemple du cours Tolstoï, on n'est pas sur ce type de polarité. C'est le second point.

Le dernier point sur lequel je veux être rassurant, c'est sur l'accompagnement. Nous ne sommes pas du tout dans une politique de saupoudrage puisque nous avons voté au mois de juin une aide de 45 000 € pour aider l'ensemble des commerçants de la ville et non pas uniquement du quartier des Gratte-Ciel. Nous y sommes assez attachés. Nous avons également embauché une personne en plus au service Développement Economique dont la mission est de repérer, d'écouter et d'accompagner tous les entrepreneurs de la Ville de Villeurbanne, que ce soit des commerçants, des autoentrepreneurs, des TPE voire des PME puisque, sur la question de l'accès aux droits, je peux aussi en témoigner en tant que chef d'entreprise, nous sommes noyés sous les aides et nous souhaitons que la Ville soit présente pour aider des chefs d'entreprise à savoir quelles aides ils pouvaient solliciter et comment. Quand on est sur le fait de faire avancer son entreprise, on n'est pas sur la façon de remplir des dossiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Campy. Je vais me permettre quelques éléments également de réaction, notamment sur la dernière intervention.

Je nous rappelle, mais je ne doute pas un instant que vous le sachiez déjà, que le développement économique est aujourd'hui une compétence métropolitaine et, pour ce faire, nous avons accepté, les 59 villes de la commune, en tout cas nous avons bien dû nous y faire, de lui détacher un certain nombre de recettes fiscales associées.

Qu'aujourd'hui nous soyons obligés de nous associer à la Métropole dans le cadre de cette politique, cela ne me choque pas. Pour autant, et j'en remercie les élus qui sont ici présents et qui étaient dans la majorité et l'exécutif précédents, effectivement, vous n'avez pas manqué de réagir à la hauteur de ce qui était nécessaire mais il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas revenus sur ces décisions puisque, globalement, ce sera notre majorité qui sera amenée à voter l'exercice du budget 2020 et amenée à présenter un budget 2021 dont on peut penser qu'un certain nombre de mesures, si la crise sanitaire persistait, ce que je ne souhaite pas mais je ne suis pas sûr que cela suffise pour empêcher que cette crise se poursuive, continuent à accompagner les acteurs économiques au sens large confrontés à cette crise.

Vous le savez puisque, pour celles et ceux qui étaient dans l'exécutif précédent, vous avez participé à ces mesures, le coût de l'accompagnement de la Ville à ces acteurs économiques, c'est plus de 6 M€ à mettre au regard de notre budget de 120 M€, je n'ai pas l'impression que ce soit ridicule comme prise en compte de la crise et de l'effort nécessaire qui a été demandé à notre Ville.

Je peux entendre qu'en regardant cette délibération on puisse nous soupçonner de saupoudrage mais, au regard de l'expérience qu'ont une partie des élus du groupe que vous représentez, je crois que ce n'est pas sain que nous allions dans cette direction.

D'autant plus qu'il m'arrive très régulièrement de critiquer le gouvernement en place, je ne suis pas sûr que vous m'avez beaucoup entendu le critiquer sur la manière dont il participe pour l'instant à l'accompagnement économique des acteurs touchés par cette crise, que ce soit sur les mesures de chômage partiel ou celles d'accompagnement aux entreprises les plus en difficulté.

Je peux m'inquiéter de l'effectivité de ce plan de relance tant que je n'en verrai pas les modalités concrètes. En tout cas, pour les premières décisions d'urgence, je crois que je n'ai jamais eu un mot de critique à l'attention du gouvernement. Essayons de ne pas tout mélanger même si votre propos a le mérite de nous interpeller sur notre stratégie commerciale. Aujourd'hui, l'association Gratte-Ciel est une association de libre adhésion, on ne peut pas imposer aux commerçants de s'engager. La mesure que nous prenons ne va être qu'à destination des commerçants qui acceptent d'adhérer à Destination Gratte-Ciel.

Nous avons des ambitions importantes pour la SVU, et j'espère que Madame la Présidente de la SVU ne me contredira pas. Nous l'avons déjà mobilisée pour le contrat de revitalisation de l'action commerciale (CRAC) sur le cours Tolstoï, on lui demande de prendre une place importante dans la consolidation voire dans la possibilité d'acquérir des fonds de commerce pour en changer aujourd'hui la destination qui n'est pas satisfaisante, et beaucoup d'habitantes et d'habitants nous le disent régulièrement. Nous aurons certainement l'occasion, dans les mois à venir, de revenir sur la stratégie de la SVU, bien sûr sur la ZAC Gratte-Ciel Centre-ville mais pourquoi pas sur d'autres parties de notre territoire puisque le fait de venir consolider une activité commerciale de proximité durable pourrait faire partie des missions que nous lui confions.

Je note dans votre intervention l'appel que vous nous faites à travailler dans cette direction, nous essaierons d'y répondre et reviendrons devant vous pour vous présenter un certain nombre de projets qui vont dans ce sens.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

21 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHÔNE – 2020-2022 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Monsieur Campy, cette délibération n'appelle pas de commentaire de votre part ? (*Non*)

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AUX DROITS POUR L'ANNÉE 2020 – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Le GREP est une association qui travaille sur l'insertion professionnelle des sortants de prison, qui est bien sûr clé dans le processus d'inclusion et pour éviter la récidive. C'est une association qui est reconnue et qui travaille sur prescription du service de probation, c'est-à-dire dès la sortie de prison, voire en aménagement de peine, pour éviter que les personnes incarcérées n'aient un parcours qui les conduise à renouveler les faits pour lesquels elles ont été punies.

Le soutien à cette association s'applique parfaitement dans la politique que nous avons, à la fois une fermeté sur les enjeux de sécurité mais également une politique de solidarité qui vise à permettre à chacun de se réinsérer si c'est nécessaire, si c'est le souhait des personnes concernées.

Nous sommes sur une subvention d'un montant de 1 480 €.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU RHÔNE EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Il s'agit notamment de mettre à disposition des repas préparés par notre cuisine centrale auprès de la Banque alimentaire. Je ne sais pas si Alain Brissard veut en dire un mot ?

M. Alain BRISSARD.- La volonté de Villeurbanne est en effet, au-delà d'offrir une restauration de qualité aux enfants des écoles de Villeurbanne, de l'offrir à d'autres publics, bien entendu les crèches de la ville, les résidences de personnes âgées, et des projets vous seront présentés dans ce sens, également aux acteurs privés qui participent à l'offre de garde de jeunes enfants. C'est à travers cette tarification que nous vous proposons de permettre cet accès.

M. LE MAIRE.- Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 – CONVENTION DES PRESTATIONS REPAS ET GOÛTERS DE LA CUISINE CENTRALE À DESTINATION DES PERSONNES MORALES – M. Alain BRISSARD

M. Alain BRISSARD.- J'avais inversé mon explication de vote, c'est sur ce rapport que portait mon propos.

M. LE MAIRE.- Je note que l'assemblée est studieuse et que tout le monde l'avait remarqué !

La première délibération que j'ai fait voter précédemment était celle qui permettait des dons aux associations, celle-ci, c'est celle qui permet de mettre à disposition de la petite enfance des prestations.

Je mets aux voix, pour ceux qui suivent, cette délibération relative à la convention des prestations repas et goûters de la cuisine centrale.

- Adopté à l'unanimité -

25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS PORTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (C.E.L.), DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (C.L.A.S.) ET DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (R.E.A.A.P.) - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Est-ce que Mme Sonia Tron souhaite dire un mot ? (*Non*)

Nous sommes sur une délibération qui permet de mettre aux voix ce soir des subventions avec un objectif important de répondre aux besoins des enfants villeurbannais, à la fois dans le cadre de leur réussite scolaire mais aussi de leur bien-être au quotidien. Les différents contrats évoqués participent à cela. Il est important pour nous de pouvoir valider rapidement le soutien que nous apportons à ces acteurs associatifs dans le cadre du contrat éducatif local notamment. L'ensemble des aides sont détaillées dans le présent rapport. Je vais le soumettre aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION CLUB DES 24 HEURES DE L'INSA – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un avenant à la convention qui permet de maintenir la somme de 3 000 € qui leur est versée dans le cadre de l'organisation de cette manifestation.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE ESTIVALE 2020 – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Pour la Ville de Villeurbanne, cela correspond à ce qui s'est passé sur Vivez l'été, cela fait aussi partie de notre plan de relance puisque nous avons choisi d'être très présents l'été dans un certain nombre de quartiers pour des activités à destination de la jeunesse et de l'activité culturelle.

Il se trouve que le précédent président de la Métropole, dans le cadre des mesures d'accompagnement, avait proposé un appel à projet qui permettait de soutenir et de subventionner des propositions d'animation ou d'action culturelle pendant l'été à hauteur de 80 %, pour autant que la Ville accepte d'en financer 20 %.

Nous avons répondu à cet appel à projet avec un certain nombre de programmations qui se sont déroulées pendant l'été. Il s'agit de voter aujourd'hui le fait que nous demandions cette subvention à la Métropole.

Est-ce que M. Frioux veut en dire un mot complémentaire ?

M. Stéphane FRIOUX.- Vous avez bien présenté le dossier. On peut souligner le bon investissement des services qui, dans les circonstances que nous connaissons, juste après le déconfinement, ont beaucoup travaillé pour mettre en lien toutes ces programmations exceptionnelles pour cet été 2020.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF POUR SOUTIEN HUMANITAIRE AU LIBAN – M. Didier CHIKH

M. LE MAIRE.- Est-ce que M. Ikhlef Chikh veut en dire un mot ?

M. Ikhlef CHIKH.- Il s'agit d'un don, et non pas d'une attribution de subvention pour l'UNICEF, destiné à l'aide d'urgence aux populations du Liban à Beyrouth suite aux explosions du 4 août dernier.

Sans vouloir vous abreuver de chiffres, il s'agit de 170 victimes et 6 500 blessés, près de 3 000 habitants sans abri, 100 000 enfants déplacés et des milliers de familles qui se retrouvent dans une situation d'extrême précarité.

Il s'agit par ce don du financement d'une assistance portée aux enfants et aux familles dont les besoins vitaux sont non pourvus comme l'accès à l'eau potable, l'encadrement psychosocial. Il s'agit aussi de l'aide au logement temporaire avec un appui aux réunifications familiales.

Je profite de cette occasion pour dire que ce don s'inscrit dans la dynamique d'une solidarité manifestée dans le cadre de notre politique de coopération internationale dont l'héritage villeurbannais nous honore. En ce domaine, l'histoire de notre Ville est une leçon alors qu'elle n'a jamais donné de leçon et, mon Dieu, comme tant de villes d'aujourd'hui devraient s'inspirer de cet exemple !

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX - Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS – VIE ASSOCIATIVE - Mme GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Virginie DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport concerne une attribution de subventions à diverses associations ainsi que l'aide au démarrage d'une association nouvellement créée appelée Groupement interassociatif du Tonkin, qui a notamment pour but de promouvoir des activités socio-éducatives, sportives et culturelles.

Nous ne pouvons que nous réjouir que nos quartiers vivent et nous trouvons tout à fait normal de soutenir les associations qui les animent. Mais, pour réellement les soutenir, il convient de leur donner le meilleur cadre de travail possible. Or, nous souhaitons beaucoup de courage à cette association qui débute ses actions sur le quartier du Tonkin car, si la Ville n'œuvre pas seule pour mettre un terme aux trafics et aux violences qui ravagent ce quartier, nous aurons beau accompagner de nombreux projets ayant pour but de donner aux habitants des lieux fédérateurs d'accueil, d'épanouissement et de loisir, la qualité de vie ne s'améliorera pas.

C'est pourquoi nous vous interpellons à nouveau sur ce sujet qui est primordial pour une bonne partie des Villeurbannais. Nous voulons profiter de l'occasion pour féliciter les policiers du groupe de lutte contre les stupéfiants et l'économie souterraine et du groupe de sécurité de proximité pour le démantèlement d'un point de trafic de stupéfiants dans le quartier de Croix-Luizet mardi dernier.

Ce n'est malheureusement qu'un des premiers pas d'un long chemin. Nous avons bien entendu vos prises de position, notamment sur le fait de classer le Tonkin en zone de reconquête républicaine mais, pour reprendre les mots du préfet que je suis sûre vous n'avez pas oubliés, il ne s'agit pas seulement d'une étiquette, l'État s'engage mais il faut aussi que la commune mette des moyens.

Nous ne souhaitons pas que Villeurbanne en arrive au niveau de la ville de Grenoble où votre homologue, Eric Piolle, semble dépassé par les événements. Vous pourriez, en revanche, vous inspirer de Toulouse où l'État et la Mairie travaillent main dans la main et où il a été signé très récemment un contrat de sécurité intégré.

Qu'allez-vous faire pour endiguer le trafic qui s'étale notamment au Tonkin qui en a été récemment la vitrine ? Allons-nous attendre que les actes de violence atteignent le niveau des événements épouvantables de mercredi dernier à Herblay dans le Val-d'Oise où deux policiers se sont fait massacrer ?

Depuis quelque temps maintenant, on ne parle plus du Tonkin qu'en référence aux violences qui s'y produisent. Ce quartier qui fait pourtant preuve d'une certaine mixité, d'une bonne participation citoyenne, d'une proximité avec Lyon et le parc de la Tête-d'Or, et, comme le montre ce rapport, d'une vie associative dynamique, ne mérite pas d'être réduit aux violences et aux trafics. Alors, bien sûr, nous voterons ce rapport qui soutient la vie associative de notre ville mais nous attendons plus de la majorité que vous dirigez, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je pensais vous laisser la parole, Madame Goyard Gudefin, mais j'ai l'impression que cette question détourne largement l'objet de la vie associative et je me permets d'y répondre, tout en notant au passage l'exercice auquel vous souhaitez vous

livrer qui est de saisir dans une délibération un mot « le Tonkin », et ensuite broder autour de l'insécurité que vous ne cessez de mettre en avant.

En faisant cela, vous stigmatisez ce quartier dans lequel des associations essaient de se mobiliser pour répondre à la question. Avec Yann Crombecque et beaucoup d'autres élus, nous sommes allés à leur rencontre parce que nous avons aussi besoin d'elles pour nous mobiliser sur les difficultés que nous rencontrons sur ce quartier et sur d'autres. Je ne souhaiterais pas que, systématiquement, chaque fois qu'on dit le mot « Tonkin », on parle d'insécurité, cela ne rend pas service à ce quartier.

Depuis le début de ma prise de fonction, ce n'est pas moi qui le dis mais, peut-être ne l'avez-vous pas entendu, David Kimelfeld, le 14 septembre, sur BFM TV : « Celui qui aujourd'hui prend le mieux en compte les questions de sécurité sur cette métropole, c'est Cédric Van Styvendael. » Si vous n'avez pas vu la vidéo, je vous invite à la revoir, je vous l'enverrai avec plaisir.

Au-delà de la petite plaisanterie, puisque vous avez souhaité aborder le sujet de la sécurité, je vais le faire. Nous nous félicitons comme vous des interventions sur Croix-Luizet, mais en plus de nous en féliciter, nous savons que c'est le résultat du travail commun et conjoint que nous avons engagé dès le mois de juillet avec le préfet. Nous nous voyons tous les mois, nous avons ciblé un certain nombre d'objectifs et nous y travaillons.

Bien sûr, je n'en fais pas des déclarations tous les jours dans la presse, je ne fais pas des tweets dans tous les sens pour dire que je suis au travail, je me contente de travailler, nos équipes se contentent de travailler et de faire en sorte que, petit à petit, les résultats soient là. J'entends parfaitement qu'ils ne sont pas complètement au rendez-vous aujourd'hui mais vous nous accorderez quelques mois supplémentaires puisque je vous rappelle que nous sommes le 12 octobre et que nous sommes élus depuis le 28 juin, 4 juillet pour la mise en place.

Vous pouvez au moins compter, et nous l'avons en commun, sur notre détermination à nous attaquer à cette question de l'insécurité parce qu'il en va du bien-être au quotidien de chacune et chacun des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Rassurez-vous, nous sommes au travail et, à l'occasion, si on pouvait éviter de détourner les délibérations pour aborder des sujets qui n'en sont pas le cœur, cela me conviendrait, mais chaque fois vous me trouverez pour répondre quand les questions appellent une réponse de ma part.

Je vous remercie, je vais soumettre ce rapport aux voix. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de voter pour ou contre le Tonkin en quartier de reconquête républicaine mais pour des subventions à des associations.

- Adopté à l'unanimité -

31 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION LA MIETE (MAISON DES INITIATIVES DE L'ENGAGEMENT DU TROC ET DE L'ÉCHANGE) ET À SON LABORATOIRE DE FABRICATION NUMÉRIQUE (FABLAB) - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – DÉSIGNATION DANS DES ORGANISMES ET INSTANCES MUNICIPALES

– M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une délibération que vise à compléter des délibérations que nous avons été amenés à prendre au mois de juillet, avec quelques modifications ou compléments. Avant de mettre ce rapport aux voix, j'ai deux demandes d'intervention, je vais laisser la parole au groupe Villeurbanne Progressiste.

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agira d'une explication de vote sur cette délibération qui sera conforme à celle que nous avons exposée lors des Conseils Municipaux précédents. Nous ne participons pas au vote puisque nous considérons qu'il s'agit de décisions internes à la majorité.

Même si certains d'entre nous sont proposés pour la commission intercommunale des impôts directs et la commission communale des impôts directs, il s'agit d'instances prévues par la loi, expressément prévues dans chaque commune par le Code général des impôts. Elles n'incarnent pas directement les choix politiques de la Ville.

Vous m'aviez déjà répondu la dernière fois mais souffrez quelques instants que je vous rappelle à nouveau que nous regrettons que nous ne soyons pas représentés davantage dans certains organismes. Il aurait été souhaitable que, dans certains secteurs de la Politique de la Ville, le groupe d'opposition puisse avoir un représentant, je pense notamment au syndicat mixte de l'École nationale de musique qui compte un nombre de sièges relativement conséquent.

J'espérais que la Métropole, la majorité à laquelle vous appartenez, fasse preuve d'un peu plus d'ouverture, ce qui avait été le cas dans le mandat précédent puisque, dans l'opposition à la majorité de l'époque à la Métropole, un représentant villeurbannais siégeait au syndicat national de l'École de musique. C'est dommage, je constate que même à la Métropole l'attitude est la même.

Vous allez sans doute me répondre que c'est un détail technique mais je suis surpris que la Métropole ne vous ait pas désigné en tant que vice-président chargé de la culture au conseil de l'École nationale de musique. Il faudrait rattraper le coup. Soit c'est une erreur et c'est dommage, soit ce sont vos amis politiques à la Métropole qui se sont trouvés trop gourmands et je vous invite à vous garder de vos amis !

On est obligé de faire cette opération de rétropédalage et cela amène à ce que M. Ikhlef Chikh qui, dans le mandat précédent, avait été très assidu à l'École de musique et avait pris son mandat à cœur, soit obligé de laisser la place généreusement pour vous permettre d'y être, ce qui est normal puisque, en tant que vice-président chargé de la culture, vous y avez toute votre place. Nous espérons que vous porterez haut et fort l'École nationale de musique auprès du président de la Métropole pour la défendre.

Nous ne participerons pas au vote sur l'ensemble des désignations.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Bien sûr, je souffre que vous puissiez prendre la parole.

Pour être tout à fait transparent avec vous sur la question de l'ENM, il s'agit d'une erreur d'interprétation de ma part puisque je pensais, en tant que maire, être membre de droit et qu'il n'en est rien. De ce fait, j'avais laissé la possibilité à un autre représentant villeurbannais de prendre ma place au niveau de la Métropole pensant que je pouvais bénéficier automatiquement de la présence au Conseil d'Administration.

Ce n'est pas le cas et, comme vous l'avez justement souligné, personne n'aurait compris que je ne sois pas membre de l'ENM. Nous avons dû modifier cela. Je remercie Ikhlef Chikh d'avoir accepté de me laisser sa place au Conseil d'Administration de l'ENM mais n'ayez pas d'inquiétudes, comme vous les qualifiez ainsi, avec mes amis écologistes, tout se passe bien, peut-être un peu trop bien pour vous, j'en suis désolé. Peut-être qu'un jour on vous rassurera et qu'on arrivera à des désaccords mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Je vous vois contrit, je le suis un peu moins.

Avant de passer aux voix, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour que nous votions à main levée cette délibération et que vous ne demandiez pas un vote à bulletin secret.

Il y a une autre intervention.

M. Yann CROMBECQUE.- Sur ce rapport, il est toujours plaisant d'entendre Loïc Chabrier donner des bonnes notes pour rappeler ce qui se faisait dans le passé. Il n'y a pas toujours eu la même demande vis-à-vis des autres groupes en fonction de la place qu'on occupait dans la majorité ou dans la minorité.

Je vous le dis au nom du groupe Socialistes et Citoyens, quand il faut faire place à des groupes d'opposition dans un certain nombre d'instances ou de commissions, vous avez, et c'est la première fois au niveau de la Ville de Villeurbanne, la présidence vous-même, Monsieur Chabrier, de la commission Affaires Économiques - Affaires Générales.

On peut toujours demander plus mais le ratio vient aussi de ce que représente tout un chacun dans cette assemblée. Si j'utilisais les procédés que j'ai entendus sur le Tonkin lors d'une délibération pour les associations, il y a aussi un endroit où vous pourrez venir contribuer à la réflexion, c'est au comité local de sécurité et de prévention de la délinquance qui est ouvert aux groupes de l'opposition ; il y a aussi la mission locale qui est ouverte aux groupes de l'opposition.

On peut toujours dire que vous auriez souhaité être à tel endroit ou polémiquer sur le fait qu'il y a des ajustements, il y en a eu sous les mandats précédents, il y en a sous ce mandat, il y en aura sans doute encore d'autres. Nous sommes tranquilles par rapport à ce que nous faisons. Nous avons fait œuvre de démocratie raisonnée et raisonnable en permettant à l'opposition de siéger là où elle devait et elle pouvait demander à siéger en fonction de ce qu'elle pesait. Les leçons de démocratie... c'est le suffrage universel qui a tranché cette question.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vais d'abord soumettre le fait qu'on ne vote pas à bulletin secret.

- Adopté à l'unanimité -

Notre assemblée valide le fait que nous allons voter à main levée pour la délibération 204 de désignation dans des organismes et instances municipales.

Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (7 NPPV) -

33 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DU SITE DE GENERAL ELECTRIC GRID SOLUTIONS SAS DE VILLEURBANNE - M. Julien RAVELLO et M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour concernant les rapports. Nous avons un vœu à ce Conseil Municipal. Au préalable, je veux redire dans quel contexte cela s'est organisé.

C'est un vœu qui concerne General Electric et les négociations en cours sur les réductions extrêmement importantes d'effectif qui touchent le site de Villeurbanne. C'est un vœu qui a été proposé par un certain nombre de partis de la majorité, qui a été présenté à l'opposition et qui a fait l'objet d'un échange lors de la conférence des présidents. Je ne préjuge pas du vote qui va suivre, je veux simplement dire que ce vœu a été présenté à l'ensemble des forces politiques qui constituent ce Conseil Municipal.

De mémoire, c'est un vœu qui sera lu à deux voix, Julien Ravello et Cyril Hauland-Gronneberg. Je vous laisse donner connaissance à l'assemblée de ce vœu.

M. Julien RAVELLO.- Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je suis très heureux et fier de co-présenter ce vœu avec Cyril Hauland-Gronneberg, vœu pour soutenir les salariés de General Electric Grid Solutions de Villeurbanne.

Avant de commencer, sachez que le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! sera au côté des salariés en lutte dans les prochaines semaines.

Je vais procéder à la première partie de la lecture du vœu et Cyril le terminera.

« Cinq ans après avoir racheté les activités Énergie d'Alstom, General Electric poursuit méthodiquement la destruction de l'activité. Cette restructuration vise particulièrement les branches Hydro (turbines et alternateurs pour les barrages hydroélectriques) et Grid (équipements pour les réseaux électriques) de GE en France. La promesse de créer dans les trois ans 1 000 emplois en France est aux oubliettes. Au mépris de ces engagements, après la saignée annoncée il y a un an sur le site de Belfort, c'est aujourd'hui au tour de la région lyonnaise d'être la plus touchée, après l'annonce du plan menaçant près de 620 postes en France, soit plus de 30 % des effectifs, en particulier sur les sites GE Grid Solutions SAS de Villeurbanne et de Saint-Priest.

Invoquant des difficultés financières et la nécessité d'un retour à l'équilibre d'ici 2022, la direction de General Electric a annoncé la mise en place d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) sur le site de sa filiale Grid Solutions Villeurbanne, menaçant ainsi directement 285 emplois sur les 455 que compte le site, soit plus de la moitié des effectifs.

À travers ce vaste plan de restructuration, General Electric s'apprête à délocaliser tout ou partie de la production et l'ingénierie de disjoncteurs de haute tension actuellement produits et conçus sur son site de Villeurbanne en Italie, en Inde et en Chine. General Electric dilapiderait et braderait ainsi pas moins de 112 ans d'un savoir-faire industriel patiemment construit au fil des décennies sur Villeurbanne ! Rappelons que l'usine villeurbannaise est la branche Énergie Renouvelable de GE. Elle conçoit et produit tous les composants nécessaires au développement des réseaux électriques, notamment des disjoncteurs en haute tension, de A à Z, de la recherche à la vente. Rappelons également que de nombreuses entreprises sous-traitantes locales voient leur avenir menacé ajoutant autant d'emplois détruits.

Les difficultés financières liées à la crise économique conjoncturelle pour cause de Covid-19 viennent s'ajouter au désinvestissement progressif de GE en R&D. C'est en fait à une véritable opération financière que se livre la direction de General Electric au détriment d'une véritable stratégie industrielle, et cela en total désaccord avec les engagements pris antérieurement auprès de l'État français.

En effet, ayant bénéficié depuis le rachat d'Alstom en 2015 de nombreuses subventions de la part de l'État français sous forme de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et de Crédits d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) à hauteur de 200 M€, General Electric s'était donc engagé à créer 1 000 emplois en trois ans qui ne se sont jamais concrétisés... Au contraire, la stratégie a été celle de la réorganisation permanente et de la réduction des coûts pour répondre aux attentes et aux promesses faites aux actionnaires. Autrement dit, l'argent public français a financé la recherche et développement, pendant que General Electric déposait des brevets en Suisse et aux États-Unis...

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- *Ainsi, non content de ne pas respecter ses engagements après avoir bénéficié des largesses de l'État français, General Electric veut maintenant brader tout un pan et un savoir-faire de l'un des fleurons de l'industrie française, ce qui est d'autant plus aberrant et incompréhensible qu'il s'agit ici de délocaliser non pas une production « bas de gamme », mais une production de haute technologie couplée à de l'ingénierie et de R&D de haut niveau.*

De ce fait, l'argument régulièrement avancé de la délocalisation pour cause de « compétitivité/coût » ne tient pas. D'une part parce que les coûts de production en Italie sont très largement comparables à ceux de la France, d'autre part parce que la production de disjoncteurs haute tension sur le site de Villeurbanne est reconnue pour être un centre d'excellence européenne voire mondiale, qui n'a pas d'équivalent en Inde ou en Chine, et ne souffre donc pas de concurrence directe et sérieuse susceptible de menacer sa production industrielle sur un marché mondial en pleine expansion.

De plus, cette destruction progressive des outils de production et des savoir-faire menace directement notre capacité à relever les défis de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique. À l'heure de l'hyperdépendance au système productif mondialisé, elle pose la question de notre autonomie stratégique dans le secteur de l'énergie. Plus que jamais, il nous faut ancrer l'économie dans les territoires : la transition écologique doit être l'occasion d'une reconversion massive de l'économie permettant la création de milliers d'emplois. Ceci doit se faire en planifiant et en développant une stratégie industrielle basée sur l'humain, la transition écologique et le long terme.

Par conséquent, au vu des éléments constatés ci-dessus, le Conseil Municipal de Villeurbanne interpelle le président de la République et le ministre de l'Économie afin qu'ils prennent leurs

responsabilités et prennent l'ensemble des décisions permettant de maintenir les activités, les emplois, et les compétences présentes sur le site de Villeurbanne et plus largement en France.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Villeurbanne :

- *apporte son soutien aux salariés de General Electric qui refusent cette restructuration et portent un projet alternatif de développement de leurs activités ;*
- *demande une rencontre entre les représentants des salariés, de la direction et les pouvoirs publics locaux et nationaux dans le cadre d'un nécessaire dialogue social territorial pour la prise en compte des propositions contenues dans le projet alternatif porté par l'intersyndicale permettant le développement de ces activités industrielles sur le site de Villeurbanne ;*
- *demande à l'État de prendre toute mesure conservatoire pour protéger les outils productifs et les savoir-faire indispensables à la maîtrise par la France de la filière électrique et donc de la transition énergétique. Par exemple, une entrée au capital de l'État (ou un autre acteur industriel français avec participation de l'État) en cas d'application du plan ;*
- *demande à l'État d'évaluer et de faire respecter les engagements consentis par General Electric et figurant dans l'accord du 4 novembre 2014, en amont du rachat d'Alstom Énergie ;*
- *demande le remboursement de l'ensemble des aides touchées depuis cinq ans en cas d'application du plan et le non-respect du contrat signé en 2014 entre GE et l'État français.*

Les groupes signataires : Communiste et Républicain, Villeurbanne Insoumise Ensemble !, Socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, Les Écologistes, Génération.s, Cercle Radical et Place Publique. »

J'ajoute que notre secrétaire général du parti communiste français sera présent sur le site de General Electric le 28 octobre prochain en soutien aux salariés de General Electric.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette petite page de publicité !

C'est un vœu qui a été présenté par l'ensemble des partis qui viennent d'être cités, il a également été présenté en conférence des présidents. Si un des groupes souhaitait prendre la parole avant que je mette ce vœu au vote, c'est tout à fait possible.

M. Loïc CHABRIER.- Nous n'étions pas signataires mais d'ores et déjà nous voterons ce vœu. Je remercie les signataires de nous l'avoir envoyé.

Par rapport à la première version, celle sortie de la conférence des présidents a été modifiée et allégée. C'est un processus similaire qui a lieu à la Métropole avec un vœu qui, dans le contenu, est globalement le même. Même si nous pouvons émettre certaines réserves par rapport à ce qui est demandé de manière directe, nous ne sommes pas toujours certains qu'un certain nombre de préconisations sont les meilleures pour y remédier, globalement, nous sommes sur le même état d'esprit.

Monsieur le Maire, vous avez joué votre rôle de maire en recevant les organisations syndicales. C'est vrai qu'il n'y a rien à dire sur la finalité globale et sur l'esprit général du vœu auquel nous nous associons et que nous voterons.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. Alain BRISSARD.- Un mot au nom du groupe Génération.s pour remercier Julien Ravello et Cyril Hauland-Gronneberg d'avoir été les porte-parole de notre Conseil Municipal concernant ce plan de sauvegarde.

Nous nous associerons pour le groupe Génération.s car il s'agit d'apporter notre soutien à tous les salariés de Grid Solutions dont l'emploi est menacé, que ce soit à court ou à moyen terme, mais également de dénoncer le fait qu'à Villeurbanne aujourd'hui, on vient allonger la liste des sites sinistrés par General Electric, que ce soit en France ou en Europe.

Villeurbanne voit ainsi un savoir-faire local nié sans ménagement par un management comptable qui considère la ressource humaine non pas comme une ressource mais comme une variable d'ajustement permettant d'améliorer les comptes de résultat et satisfaire un actionariat souvent anonyme, souvent international, et qui vient nous rappeler ce que la course à la mondialisation nous a apporté de pire.

Se plonger dans ce dossier General Electric, c'est se plonger avec colère dans l'histoire d'un renoncement national. C'est se plonger dans l'histoire d'un fleuron industriel français, Alstom Énergie, laissé à la cupidité d'intérêts financiers dont le cynisme n'aura fait que s'accroître au fil des ans.

Ce plan de sauvegarde de l'emploi, terme que George Orwell n'aurait pas démenti, ne peut être vu comme le fruit d'un accident conjoncturel. Comment ne pas voir dans cette décision l'implacable reproduction d'un schéma déjà vu maintes fois lors de la cession à l'international d'entreprises françaises dont le nom avait accompagné l'essor industriel de notre pays ? Un schéma fait de promesses sans lendemain visant à rassurer les salariés, lever des réticences des gouvernants et donner bonne conscience aux actionnaires dans l'encaissement de quelque plus-value.

Ici, cela s'est traduit par l'engagement de créer 1 000 emplois en France en 3 ans. C'est sur cet engagement qu'un certain Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, a justifié sa décision de donner suite à une proposition d'achat d'une entreprise stratégique pour notre sécurité et a permis, je tiens à le rappeler, à quelques dirigeants de se partager 30 M€ de prime de résultat. Quel résultat cinq ans plus tard ! Les 1 000 emplois promis n'auront jamais vu le jour, à l'inverse, dès 2016, l'interminable liste des sites et des activités de l'entreprise touchés par les restructurations et les réductions d'emploi n'aura cessé de s'allonger.

Aujourd'hui, il convient donc de mettre un terme à cette indécence assumée. Bien entendu, ce n'est pas du ressort de notre Conseil Municipal mais notre soutien ne sera pas de trop dans un combat qui doit nous faire honneur.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie Monsieur Brissard. Ce n'est pas une contre-proposition de vœu, c'est un éclairage de votre vote. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Campy ?

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais prendre la parole au nom du groupe Les Écologistes.

Le vœu qui est présenté ce soir en Conseil Municipal fait écho à celui présenté en Conseil Métropolitain voici une semaine, il rappelle que cette situation est inacceptable. On l'a déjà dit, l'État français a largement contribué financièrement à la reprise de cette entreprise Alstom par General Electric, c'était en contrepartie de la création de 1 000 emplois.

À la place, on voit les effectifs des sites de Villeurbanne et de Saint-Priest amputés de plus de 35 % alors que, sur notre territoire, ce ne sont pas moins de 84 M€ d'argent public qui ont été mis sur la table pour développer la compétitivité de cette industrie, et tout cela pour en arriver là !

Cette décision ne peut avoir été prise que dans une logique économique à court terme. C'est balayer plus de cent ans d'histoire industrielle sur le site de Villeurbanne, c'est aussi un coup de couteau dans notre tissu économique de sous-traitants et de commerces. C'est aussi la perte d'un savoir-faire acquis par les salariés depuis de nombreuses années et donc la perte du capital humain au seul profit du capital financier.

C'est délocaliser une partie de la production vers les pays d'Asie comme l'Inde ou la Chine, ajoutant un bilan carbone à la hauteur de la casse sociale.

C'est aussi maintenir malgré tout la dernière transformation substantielle en Europe pour toujours bénéficier du label « fabriqué dans l'Union européenne ».

Dans un contexte déjà trop compliqué, le groupe des écologistes apporte son soutien plein et entier aux salariés de General Electric et demande urgemment à l'État français de se saisir du dossier, sans quoi le tribut social et environnemental sera lourd à payer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Campy. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Julien RAVELLO.- J'ai oublié une chose mais il est important de le dire, même si la plupart des personnes ici sont au courant : demain, à 10 heures, se tiendra une conférence de presse avec les salariés et les représentants des salariés, avec l'ensemble des groupes qui le souhaitent, qui ont soutenu ce vœu pour montrer le soutien du Conseil Municipal, de l'ensemble des groupes politiques avec les salariés. C'était une précision pour demain même si la plupart des gens ici sont au courant.

M. LE MAIRE.- Précision importante puisqu'elle était le résultat de notre conférence des présidents si on arrivait à un vote à l'unanimité.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non*)

Avant de soumettre ce vœu aux voix, Monsieur Chabrier a eu la gentillesse de dire que j'avais fait mon travail de maire en les recevant, c'est important mais je pense que ce n'est pas suffisant. Il y a deux aspects sur lesquels je travaille. Le premier, c'est de porter à la connaissance du plus grand nombre une forme d'aberration industrielle. Dans un moment où nous avons un plan de relance qui met la transition énergétique au cœur de ces priorités, on ne peut pas comprendre que la France ne soutienne pas le maintien d'emplois de General Electric quand ils sont engagés sur cette question de transition énergétique.

Nous le savons, pour celles et ceux qui connaissent le site, c'est un lieu de production à haute valeur technologique sur la question des transformateurs, avec des expérimentations sur des gaz qui ont un effet sur le réchauffement climatique en équivalent tonnes CO2 qui sont sans aucune autre comparaison dans le monde. On n'a pas le droit de se séparer de cela.

Le deuxième, ce sera ma feuille de route dans les discussions que nous avons actuellement avec les représentants de la direction générale de General Electric, c'est de conserver absolument une partie de production sur le site. Aujourd'hui, le plan social prévoit de supprimer la totalité de la production, il faut en garder une partie sinon je suis très inquiet du fait que ce ne soit qu'une première étape vers la fermeture définitive du site.

Sans être trop technique, il y a deux transformateurs assemblés sur le site dont un a une compétence très particulière qui ne peut pas se transférer dans d'autres pays. Les échanges que j'ai avec la direction et notre vigilance (bien sûr, ce n'est pas moi qui fais les négociations, ce sont les syndicats) portent sur le fait de maintenir de la production sur le site de General Electric.

Je ne ferai pas d'autres commentaires puisque ce vœu fait l'objet d'une formulation collégiale. Je le soumets aux voix de notre Conseil Municipal.

- Adopté à l'unanimité -

Je vous remercie. Tous les groupes qui souhaiteront participer à la conférence de presse que Julien Ravello vient d'évoquer sont les bienvenus demain.

Mesdames et Messieurs, il me reste à vous rappeler la date de notre prochain Conseil Municipal, le 23 novembre à 17 heures, et à vous souhaiter une bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous, et vous remercier pour votre participation à ce Conseil Municipal.

(La séance est levée à 19 heures 04.)